

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 12 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : M. Ameno

Présents : Mme Morel, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Vernaz, Amarin,
MM. Aymont, Ameno, Carlod, Vesin,

Excusées : Mme Nury (pouvoir à M. Perreal), Mmes Dalmedo, Bigot

Absent : M. Deville

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 juin 2016**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Vente d'un terrain communal à MM. Rivollier et Heuls**
- **Piste cyclable et piétonne**
- **Projet de fusions de syndicats du Crêt d'Eau**
- **Echange entre TIT et la commune au lotissement Pré Bachat**
- **Bail 134 rue du Fort**
- **Rapport des commissions**
- **Courriers divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Ameno est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2016

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2016 est adopté, à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente cinq déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de M. MESSER Steve, 33 rue du Verger, cadastrée F 1607, F 1600, F 1601, F 1602, F 1604, F 1609, F 1621, F 1622, F 1624 et F 1629.
Acquéreur : Mme POLAILLON Carine, 99 rue du Pré Bachat.
- La propriété de Mme FOURNIER Hélène, 19 Rue de Remolan, cadastrée F 1769 de 96 m².
Acquéreur : Mlle Françoise MONIN, 101 route de Suisse, 1290 Versoix,
- La propriété de Mme ANTON ALVAREZ Maria, 82 Chemin des Châtaigniers, cadastrée B 1119 de 304 m² et B 1121 de 496 m².
Acquéreur : M. Philippe COUDEREAU, 265 rue d'Arbère, 01220 Divonne-Les-Bains.

- La propriété de M. et Mme PENNY Eddy et Josette, Rue de la Vie de l'Etraz à Ecorans, cadastrée B 1275 de 73 m² et B 1277 de 727 m².
Acquéreurs : M. et Mme Nicolas RIBELLO, 107 Grand'Rue à Collonges,
- La propriété de M. et Mme BUCHS Franck et Anita, 47 rue de Villard, cadastrée F 1739 de 2099 m².
Acquéreur : EDEN GARDEN, 276 rue Marc Panissod à Gex.

La commune et la communauté de communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4. Vente d'un terrain communal à MM. Rivollier et Heuls

Messieurs Rivollier et Heuls ont demandé chacun l'acquisition d'une parcelle de 500 m² à prendre dans la parcelle F 1757 appartenant à la commune de Collonges.

Suite à l'estimation de la direction générale des finances publiques, le conseil municipal, lors de sa séance du 9 février 2016 avait accepté de vendre ces parcelles à 70 €/m².

MM. Rivollier et Heuls sont d'accord avec ce prix.

Tous les frais inhérents à ces achats seront à la charge des acquéreurs.

5. Piste cyclable et piétonne

L'emprise de cette piste cyclable et piétonne se trouve sur des parcelles privées et nous devons acquérir les surfaces nécessaires à cette réalisation.

- Acquisition de parcelles appartenant à la famille Zbinden :

Sur les parcelles B 1044 et B 1045 situées en zone Ap et appartenant à M. et Mme Louis Zbinden, nous devons acquérir une surface de 3425 m². La direction des finances publiques a estimé la valeur vénale du m² à 0.56 €/m².

A cela s'ajoute une indemnité d'éviction s'élevant à 0.7684 €/m² si l'exploitant de cette parcelle est inscrit à la MSA.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent d'acquérir une surface de 3425 m² des parcelles cadastrées B 1044 et B 1045, fixe le prix d'acquisition par la commune à 0.56 €/m² auxquels s'ajoutent 0.7684 €/m² au titre de l'indemnité d'éviction, précisent que tous les frais inhérents à cet achat seront à la charge de la commune.

- Acquisition de terrains appartenant à la famille Deville :

Messieurs Deville Emmanuel et Michel ont accepté de céder à la commune l'emprise nécessaire à la réalisation de la piste cyclable et piétonne, soit 55 m² de la parcelle cadastrée B 925, au prix d'estimation des Domaines, soit 15 €/m².

Tous les frais inhérents à cet achat seront à la charge de la commune.

6. Projet de fusion de syndicats du Crêt d'Eau

M. le Maire soumet au conseil municipal le projet de fusion du syndicat intercommunal pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la route forestière du Grand Crêt d'Eau et du syndicat intercommunal pour l'acquisition, la gestion et l'exploitation d'un domaine pastoral et forestier sur le massif du Crêt d'Eau.

Ce projet de fusion est prescrit par le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le préfet de l'Ain le 23 mars 2016.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le projet de fusion de ces deux syndicats.

7. Echange entre TIT et la commune au lotissement Pré Bachat

M. le Maire explique qu'il existe une erreur de plume sur la délibération n°2016/11, concernant la section cadastrale des parcelles. Il s'agit de la section F et non N.

M. le Maire propose au conseil municipal que TIT donne à la commune 274 m² au total comprenant les parcelles cadastrées F 1818 : 78 m², F 1819 : 96 m², F 1820 : 54 m², F 1821 : 11 m², et F 1840 : 35 m².

La commune donne à TIT 323 m² au total. Il s'agit des parcelles cadastrées F 1795 : 153 m², F 1794 : 26 m², et F 1793 : 144 m². M. le Maire précise qu'il est nécessaire de déclasser ces parcelles (F 1795, F 1794 et F 1793) du domaine public.

Ensuite, toute la voirie principale qui est à double sens débouchant sur la rue de l'Alouette et la rue de Pré Moitier sera rétrocédée pour l'euro symbolique à la commune soit une surface de 694 m².

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent l'échange entre la commune et TIT tel qu'indiqué dans la délibération, décident de déclasser du domaine public les parcelles F 1795, F 1794 et F 1793, et autorisent M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

8. Bail 134 rue du Fort

M. le Maire propose de louer le logement communal de type 3, 1^{er} étage gauche au 134 rue du Fort à Collonges, à M. Pastucci Antonio et Mlle Lazzaroni Maria.

Le loyer sera de 510 €/mois hors charges.

M. le Maire propose d'établir un bail d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} août 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de louer ce logement communal à M. Pastucci Antonio et Mlle Lazzaroni Maria aux conditions proposées.

9. Rapport des commissions municipales

M. Perreal remarque que les bois de chauffe ne se sont pas vendus. Soit un lot exceptionnel sera mis à la vente en fin d'année, soit en début d'année prochaine.

Par ailleurs, les travaux au local des deux orthophonistes avancent bien. Elles devraient pouvoir recevoir des patients dès le 1^{er} septembre.

Commission communication : les membres du conseil municipal souhaitent qu'une date régulière de réunion soit fixée (par exemple le 1^{er} lundi de chaque mois).

10. Courriers- Divers

Mme Amarin souligne le problème du stationnement des camions de livraison devant la supérette.

La séance est levée à 21h00.
